

7.6 Politique de distribution des dividendes

La politique de distribution est établie en fonction de l'analyse pour chaque exercice, des bénéfices de la Société, de sa situation financière et de tout autre facteur jugé pertinent par le Conseil d'administration.

Les dividendes non réclamés sont, dans un délai de cinq ans à compter de la date de leur mise en paiement, prescrits au profit de l'État.

La politique de distribution des dividendes de la Société ambitionne d'atteindre un taux de distribution d'environ 25 % du

résultat net part du Groupe et d'au moins 20 % du résultat net ajusté, nouvel indicateur présenté lors de l'annonce des résultats annuels 2025.

En 2026, le Conseil d'administration proposera, à l'approbation de l'Assemblée générale du 28 mai 2026, un dividende de 0,98 euro par action, portant à 115,9 millions d'euros le montant total qui serait distribué le 11 juin 2026.

Le tableau ci-dessous décrit le montant (en euros) des dividendes distribués par la Société au cours des trois derniers exercices.

Exercice clos le	Dividende distribué (en euros) *	Dividende par action (en euros) *
31/12/2024	106 525 098,00	0,90
31/12/2023	100 607 037,00	0,85
31/12/2022	100 607 037,00	0,85

* La Société n'a pas perçu de dividende au titre des actions qu'elle détenait en propre lors du détachement du coupon. Le montant correspondant de dividende a été affecté en « report à nouveau ». Par ailleurs, il est précisé que le dividende annuel était éligible à l'abattement bénéficiant aux seules personnes physiques fiscalement domiciliées en France conformément aux dispositions de l'article 158.3 alinéa 2 du Code général des impôts.

7.7 Rapport spécial sur les attributions gratuites d'actions de performance et les attributions d'options de souscription

Ce rapport est établi conformément aux dispositions des articles L. 225-184 et L. 225-197-4 du Code de commerce. Aucun plan d'options de souscription ou d'achat d'actions de la Société n'est en vigueur. Ni la Société, ni une société du Groupe n'a consenti d'options de souscription ou d'achat d'actions de la Société à un mandataire ou à un salarié au cours de l'exercice 2025. À la date du présent rapport, il n'existe aucune option de souscription ou d'achat d'actions de la Société susceptible d'être exercée.

Faisant utilisation de la délégation accordée par l'Assemblée générale mixte du 23 mai 2024, dans le cadre de plans d'attributions d'actions fixés par le Conseil d'administration, le Conseil d'administration a attribué, après consultation du Comité nominations, rémunérations et RSE, 369 255 actions (soit 0,3 % du capital social), durant l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Cette enveloppe d'actions a été répartie en trois plans d'actions de performance :

- **Plan pour le Comité de Direction ;**
- **Plan pour les Leaders et Talents** (hors Comité de Direction) afin de reconnaître les collaborateurs identifiés comme talents ou essentiels à la réalisation des objectifs stratégiques de l'entreprise ainsi que pour renforcer l'engagement et la rétention ;

Les actions de performance attribuées au cours de l'exercice 2025 se répartissent comme suit :

Date d'attribution	Nombre d'actions attribuées	Cours de l'action (en euros)
3 septembre 2025	369 255 (soit 0,3 % du capital social)	117,90

- **Plan spécifique GO•28.** Plan d'actions de performance exceptionnel pour la population qui participe au pilotage et à l'implémentation du plan stratégique à cinq ans lancé en 2024 et baptisé GO•28. Cela concerne certains collaborateurs identifiés comme essentiels dans le pilotage du plan stratégique. Ce plan pourra être reconduit jusqu'en 2026 sous certaines conditions.

À ce titre, la Société a procédé à une attribution d'actions de performance à un mandataire social au titre de son mandat détenu dans la Société. Ainsi, le Conseil d'administration a attribué à M. Pierre Boulud, Directeur Général, 11 500 actions maximum de l'enveloppe du plan 250903 EC (soit 0,01 % du capital social, le capital étant composé de 118 361 220 titres). De plus, il s'est vu octroyer, au même titre que pour une sélection de leaders clés de l'organisation, une attribution cible complémentaire liée au plan stratégique GO•28 de la Société le 3 septembre 2025, soit 1 424 actions maximum de l'enveloppe du plan 250903 GO•28 (soit 0,001 % du capital social, le capital étant composé de 118 361 220 titres) (cf. § 2.3.2.3).

Les actions attribuées gratuitement et non encore définitivement acquises à la clôture de l'exercice 2025 se répartissent comme suit :

Date d'attribution	Cours de l'action (en euros)	Nombre d'actions attribuées	Catégorie de bénéficiaires
3 septembre 2025 Total plan 250903 EC	117,90	52 500	9 membres du Comité de Direction dont 1 mandataire social
3 septembre 2025 Total plan 250903 L&T	117,90	248 120	506 salariés dont 2 ont bénéficié d'une attribution de recrutement
3 septembre 2025 Total plan 250903 GO•28	117,90	68 635	96 salariés dont 9 membres du Comité de Direction
TOTAL GÉNÉRAL		369 255	521 (519 bénéficiaires dont 90 ont bénéficié de plusieurs attributions et 2 bénéficiaires ont bénéficié d'une attribution de recrutement)

Durée de la période d'acquisition

Dans les plans d'attribution d'actions de performance 2025, une période d'acquisition de trois ans est prévue, à compter de la décision d'attribution avant que les bénéficiaires ne puissent devenir propriétaires des actions correspondantes.

Critères et conditions d'attribution

Au cours de l'exercice, le Conseil d'administration a décidé, sur recommandation du Comité nominations, rémunérations et RSE, d'attribuer gratuitement des actions qui seront définitivement acquises, (i) sous condition de présence et (ii) sous conditions de performance.

Livraison des titres

À l'issue de la période d'acquisition, la Société, sous réserve du respect des conditions et critères d'acquisition fixés par le Conseil d'administration, transfère au bénéficiaire le nombre d'actions déterminé par le Conseil d'administration.

Durée de la période de conservation

Les plans d'attribution d'actions de performance 2025 ne prévoient aucune période de conservation.

Droits des bénéficiaires

En cas d'incessibilité de ses actions, comme tout actionnaire, le bénéficiaire d'une attribution définitive peut exercer pendant la période de conservation les droits attachés aux actions attribuées :

- droit préférentiel de souscription ;
- droit de communication ;
- droit de participer aux Assemblées ;
- droit de vote ;
- droit aux dividendes et éventuellement réserves distribuées.

Historique des attributions d'actions de performance (tableau 10)

Le tableau ci-dessous récapitule, au 31 décembre 2025, l'ensemble des modalités des attributions d'actions performance, sous réserve de la réalisation de conditions de présence et de conditions de performance fixées par le Conseil d'administration de la Société :

Date d'Assemblée	Nom du plan	Date du Conseil	Nombre total d'actions attribuées gratuitement	Nombre de bénéficiaires	Dont mandataire social	Date d'acquisition des actions	Date de fin de période de conservation	Nombre cumulé d'actions annulées ou caduques	Actions attribuées gratuitement au cours de l'exercice	Actions attribuées gratuitement restantes en fin d'exercice
23 mai 2024	Plan 250903 EC et 250903 L&T et 250903 GO•28	3 septembre 2025	369 255	521	1	3 septembre 2028	3 septembre 2028	9 194	0	360 061
23 mai 2024	Plan 240904 EC et 240904 L&T et 240904 GO•28	4 septembre 2024	406 257	494	1	4 septembre 2027	4 septembre 2027	18 366	0	387 891
20 mai 2021	Plan 230831 EC et 230831	31 août 2023	287 538	488	1	31 août 2026	31 août 2026	20 250	0	267 288

Attributions d'actions de performance au cours de l'exercice 2025 aux salariés

Au cours de l'exercice 2025, les 10 salariés non-mandataires sociaux du Groupe auxquels ont été attribuées le plus d'actions de performance ont bénéficié d'un nombre total de 58 994 actions.